

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

Séance publique du 10 FEVRIER 2022 à 18h00

Date de convocation : 25 janvier 2022

Délibération
N°C2022_19

Membres en exercice :	77
Votants :	71
Suffrages exprimés :	71
Pour :	71
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETARE DE SEANCE : MONIE Jean-Marie

PRESENTS : ALDEBERT Didier ; ALVAREZ Jean-Michel ; BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; CALMON Julien ; CASTAN Luc, CHALULEAU Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; COURREGES Jean-Pierre ; COURTIEL Aurélie ; COUSIN Sylvie ; DAUZATS Christine ; DELFOUR Grégory ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; FRERE José ; GOUIRY Catherine ; GUENFICI Ali ; HERAS Guillaume ; HERNANDEZ Joël ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; JULES Jean-Claude ; LAPALU Christian ; LENOIR Alexia ; LETEISSIER Gérard ; LOÏS Lydie ; LUCIEN Gérard ; MALQUIER Bertrand ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PARRA Eric ; PENET Yves ; PY Michel ; RAPINAT Evelyne ; RENAULT Régine ; RIO Jean-Louis ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; THIVENT Viviane ; TIXIER Sandrine ; TUBAU Marcel ; VERGNES Magali ; VIALADE Alain ; VICO Alain ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : CODORNIU Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel

EXCUSES : BASTIE Yves ; DARAUD Jean-François ; PECH Olivier ; PINET Marie-Christine ; RIVEL Jean-Luc ; ROGER-MATEILLE Séverine

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : CODORNIU Didier (jusqu'à la délibération C2022_03) ; IBANES Alexandra (jusqu'à la délibération C2022_04) ; PALMADE-GIMENEZ Muriel (jusqu'à la délibération C2022_04) ; ROCHER Edouard (jusqu'à la délibération C2022_03)

EXCUSES AVEC PROCURATION : ABED Yamina ; ALAUX Sylvie ; AMBROSINO Jean-Marc ; BOUISSET Cyrielle ; BOUSQUET Didier ; BREHON Bruno ; CESAR Jean-Paul ; CHING Monique ; DEBLED Serge ; HUYNH-VAN Nathalie ; KAISER Stéphanie ; RUDENT Yann

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : CODORNIU Didier (à partir de la délibération C2022_33) ; IBANES Alexandra (à partir de la délibération C2022_05) ; ROCHER Edouard (à partir de la délibération C2022_33 jusqu'à la délibération C2022_32)

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes – Transport

OBJET : TRANSPORTS – MOBILITES – INTERMODALITE – Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de la gare de Leucate – Convention de financement relative aux études de faisabilité du Pôle d'échange multimodal de Leucate – La Franqui

La gare de Leucate – La Franqui bénéficie d'une fréquentation annuelle de 70 000 voyageurs.

Elle permet de relier au quotidien le territoire à Narbonne et Perpignan. Elle présente également une réelle spécificité touristique, du fait notamment d'une population passant de 4600 habitants à près de 80 000 l'été.

N°C2022_19 (2)

Cette gare dispose également d'un vrai potentiel de développement insuffisamment exploité, particulièrement depuis les bassins toulousains, parisiens et perpignanais.

Une étude réalisée en 2021 a confirmé l'opportunité de transformer la gare en réel Pôle d'Echanges Multimodal (PEM).

Au regard des enjeux de la gare en lien avec l'intermodalité, le Grand Narbonne a décidé de prendre la maîtrise d'ouvrage des études du PEM.

L'étude de faisabilité du PEM de Leucate (incluant Assistance à maîtrise d'ouvrage et les prestations complémentaires éventuelles) est estimée à 60 000 € HT.

Elle permettra d'aboutir à la mise en œuvre pré-opérationnelle du projet, et plus précisément de:

- définir le programme de l'opération et un schéma d'aménagement validé par l'ensemble des partenaires du projet,
- prévoir l'organisation fonctionnelle et spatiale du PEM, et particulièrement la complémentarité et la coordination des différents modes de transport sur le futur site ;
- délimiter le périmètre d'étude final du PEM,
- étudier la faisabilité technique, juridique, foncière, en intégrant les exigences sécuritaires liées à l'exploitation ferroviaire,
- estimer le budget global de l'opération en vue du montage financier avec les partenaires concernés et d'en proposer le calendrier de réalisation.

Considérant les axes de développement du projet de territoire du Grand Narbonne alliant croissance verte, convergence des mobilités, innovation économique et emploi, offre touristique, accueil et culture,

Considérant les politiques publiques structurantes portées par le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération,

Considérant les retombées économiques, environnementales, sociales et culturelles au profit du développement du territoire,

Considérant les stratégies de développement et d'aménagement partagées par les partenaires: Etat, Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, Conseil Départemental de l'Aude, Ville de Leucate, SNCF et le Grand Narbonne,

Considérant les enjeux en termes de mobilité et intermodalité,

Vu le projet de convention de financement relative aux études de faisabilité du Pôle d'échange multimodal de Leucate – La Franqui.

A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'approuver la convention de financement, telle que ci-annexée,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier se rapportant à la présente délibération et notamment ladite convention.

N°C2022_19 (3)

Pièce jointe à la délibération :

Projet de convention de financement relative aux études de faisabilité du Pôle d'Echange Multimodal de Leucate – La Franqui

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

le : 16/2/2022
et de sa publication
le : 16/2/2022

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

